

8 FEV. 2023

REGISTRÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023
Délibération n°2023/002

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 18H00, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Serge GAUDET et Vincent MAITRE

Convocation du : 25 janvier 2023 - Affichage du : 26 janvier 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 0

Damien BLANC a été élu secrétaire de séance

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, la Commission d'appel d'offres a été mise en place (délibération n° 2020/027 du 02 juin 2020) ;

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein ;

CONSIDERANT qu'il est également procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

VU la composition de la commission d'appel d'offres du 02 juin 2020 :

Titulaires : M. Damien BLANC, M. Pascal PESSOZ, M. Serge GAUDET

Suppléants : M. Franck ROCHE, M. Frédéric DRAVET, Mme Anne-Marie ROCHE

VU la démission de Monsieur Frédéric DRAVET, Adjoint au Maire et membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la candidature de Monsieur Alain EYNARD-VERRAT au poste de suppléant à la Commission d'Appel d'Offres ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECLARE élu, suppléant de la commission d'appel d'offres, Monsieur Alain EYNARD-VERRAT.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Sous-Prefecture d'ALBERTVILLE le

9 FEV. 2023

Le Maire

Roland DRAVET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.